



**FEDERATION DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES
DU CENTRE ET DU MASSIF CENTRAL**

Association déclarée au J.O. n°758

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - N° 63EP516

Association déclarée d'intérêt général

N°SIRET : 442 256 484 00015

Secrétariat général
Yvonne CHANGEA
33 bis chemin du Buisson
43000 Le Puy en Velay

Compte - rendu du CA du 30 septembre 2018

Membres excusés : Serge Mielvaque, Jean-Jacques Couppat, Roger Marandola.

Ouverture de la séance par Huguette Varin qui souhaite la bienvenue à tous.

Aurélie et Clémence Ugonnet auront un peu de retard tout comme Angélique.

- Compte rendu du CA 18 mars 2018 approuvé à l'unanimité.

Pôle Administration :

Huguette rappelle à chacun de faire son compte rendu pour préparer les livrets remis à l'A.G. Il est proposé à Angélique de les faire avec Roger. Elle contactera Roger sinon le secrétariat les fera.

- **Les finances** : Suite à la démission de Carole, c'est Aurélie Fournier, trésorière adjointe, qui fait le point sur les comptes arrêtés au 8 septembre 2018. IL en résulte un bénéfice de 1328 €. Ne connaissant pas ce logiciel elle n'a pas pu vérifier les affiliations.
- **Le secrétariat** par Yvonne
Des problèmes de ligne téléphonique ont compliqué l'envoi du compte rendu du mois de mars 2018.
Envoi du courrier de pré-inscription pour l'AG de Cusset le 4 septembre auquel une vingtaine de groupe ont répondu.
- **Récompenses** par Marie
7 groupes ont fait une demande mais d'ici l'AG il y en aura sûrement d'autres
IL faut prévoir des insignes or car il en reste très peu. Les Ets Beraudy qui nous fournissent ont une antenne à Angers. Marie les contactera.
- **Juridique et Assurances** par Michel
La Pastourelle du Val d'Allier en litige avec la commune pour un revêtement de sol abimé par les sabots des danseurs. L'assureur a refusé de dédommager le groupe cet incident ne faisant pas

partie des garanties prises en compte. Voir dans le contrat s'il était stipulé une clause demandant un sol adapté à la pratique de la danse.

Folklore issoirien la bannière dérobée lors d'un spectacle a été remboursée par l'assureur.

Vichy et ses sources : Chute d'une danseuse. Prise en charge par l'assurance.

Lou Cantou : Déclaration d'un incident.

Pas de déclaration de sinistre automobile.

Pour le spectacle de l'AG à Cusset, la Sabotée Cussétoise a déposé une déclaration à la SACEM pour le spectacle qui sera ouvert au public. Toutefois les morceaux de musique de plus de 70 ans tombent dans le domaine public et ne sont plus soumis aux droits d'auteur.

Pôle musique et danses :

- **Musique** par Marie
Rien de fait - Stage à proposer le samedi matin 20 octobre – Devis 1500 €

- **Danses** par Huguette
Pas de stage prévu.

- **Festi'jeunes à Laguiole** par Aurélie Ugonnet
Seulement trois groupes (Vichy - Rodez – Laguiole) le 1^{er} et le 2 juin 2018 ont participé à ce rassemblement. Le weekend de Pentecôte est très souvent choisi car sur 3 jours plus intéressant pour les groupes qui viennent de loin. Très bon séjour, excellent accueil. Le samedi après-midi récréatif, bien vu, pour les enfants. Le dimanche matin visite de la fromagerie très appréciée par tous petits et grands. L'après-midi spectacle clôturé par une danse commune.
En souvenir de cette journée chaque jeunes participants a reçu un sac, au logo de la Fédération, en cadeau. Faut-il envisager de vendre des sacs pour aider au financement de ces journées ?

Pôle Communication :

- **Revue fédérale** par Angélique
Pour la revue d'octobre la rubrique « un groupe au microscope » pas de nouvelles de la Bourrée de Vergheas, difficilement joignable. Monique va les contacter.
Passer à 2 revues par an l'une en mars, l'autre en octobre. Peut-être, instaurer un blog plus attractif pour les plus jeunes, mais pour les plus anciens la formule papier à leur suffrage.
Le club informatique de Chazemais n'existe plus, il va falloir trouver un hébergeur pour notre site.

- **Les subventions** par Monique
Notre Fédération culturelle ne dépend plus de Jeunesse et Sports qui ont été rattachés à la DDCSPP, et donc pour les subventions il faut faire la demande auprès du service FDVA. Pour l'année 2018 c'est trop tard. Il faut attendre janvier 2019 pour déposer une demande.
Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative provient des fonds de la réserve parlementaire octroyée aux députés et sénateurs. Les demandes se font par internet et le montant alloué est de 80 % du coût de l'activité à financer.
Huguette demande à Michel et Monique de faire les démarches pour le Festi'jeunes 2019

- **Le site internet** par Pierre
Michel a constaté que lors de la consultation du site la musique à l'ouverture est entrecoupé voire parfois inexistante.
Le site c'est bien mais peut-être aussi refaire des flyers ; à réfléchir.

Avant l'arrivée de Serge et Marie Beuvar, Huguette nous informe que Serge, ne pouvant assister à nos conseils d'administration assidûment et conformément aux statuts lui a remis sa lettre de démission de membre coopté. Dans deux ans il sera en retraite alors il pourra davantage s'investir et participer aux réunions.

Cette année étant une année paire il faut prévoir les élections. Les personnes en fin de mandat sont : Monique Pelletier, Aurélie Fournier, Clémence Ugonnet, Yvonne Changea et Carole Couppat qui nous remis sa démission. Aurélie Fournier ne souhaite pas se représenter. Monique, Clémence, Yvonne font acte de candidature. Nous avons six postes à pourvoir, donc nous attendons au minimum trois autres candidatures.

A 11 h Serge et Marie Beuvar de la Sabotée Cussétoise organisateurs de l'A. G viennent nous présenter son déroulement :

➤ **Samedi 20 Octobre**

9 h 30 : Accueil des participants à l'espace Chambon parking réservé.

10 h : Ateliers :

- Musique avec Marie
- Juridique avec Michel
- Costumes avec Marie-Noëlle
- Avenir de la Fédération, avec Huguette Varin, concerne plus pour les présidents de groupes, mais en cas d'absence de celui-ci possibilité de déléguer un représentant.

12 h : déjeuner au tarif de 15 € : Dégustation des produits du terroir

13 h 30 : Pointage des groupes

14h à 17 h : Assemblée Générale suivie de l'élection du nouveau bureau

18 h : Spectacle par la Sabotée Cussétoise

19 h : Répartition des logements chez l'habitant

19 h 30 Apéritif Si possible 1 couple en costume Folklorique

20 H 30 Repas typique à 20 €

Animation musicale jusqu'à 23 h

➤ **Dimanche 21 octobre**

10 h : Visite de Cusset

12 h : Repas dégustation

Pour les hébergements 4 propositions :

1 gîte de 15 Couchages pour les jeunes 18 € avec petit déjeuner

Stationnement pour camping-cars

Hébergement chez l'habitant tarif 20 € 25 couchages.

Hôtel ou gîte sur Vichy.

12 h 30 : Interruption de la séance pour la pause déjeuner .

15 h Reprise de la réunion avec Huguette, Monique, Gisèle, Marie, Marie-Noëlle, Pierre, Michel et Yvonne.

(Angélique - Patrick – Aurélie F – Aurélie et Clémence Ugonnet ayant des obligations ne peuvent assister à la suite de la réunion).

Pôle Patrimoine par Marie-Noëlle

Elle remercie Pierre d'assurer la vice-présidence du pôle patrimoine.

Il faut clarifier la période folklorique. Les groupes folkloriques sont nés au début du 20^{ème} siècle et ont comme références le 19^{ème} siècle.

Le costume est notre image. Il est différent suivant la région Berry, Rouergue etc...

La chronologie de sa transmission : la famille, les personnes ayant un vécu, les musées, les expositions.

Toujours recouper les informations, pour être dans le vrai.

Important de conserver les savoir-faire et les savoir-être.

Marie-Noëlle a fait un condensé de toutes ses recherches sur la période et le costume folklorique.

L'article paraîtra dans l'écho de la Fédération et répondra très certainement à certaines de vos interrogations. Surtout n'hésitez pas à la contacter.

Questions diverses :

La Fédération prendra à sa charge les repas du samedi soir pour : Huguette, Marie-Noëlle, Aurélie Ugonnet, Clémence, Angélique, Marie, et pour Marie les frais de trajet et d'hébergement.

Pour les autres membres du C.A, c'est leur groupe qui prend en charge les frais, sinon ils font un abandon de créance à la Fédération contre un reçu fiscal.

Documents Fédération Nationale du Folklore Français.

(Présentation – Charte de qualité - Statuts – Election Payse de France)

Chacun les ayant reçus et donc lus, il est constaté que, Mr Morange lors de son intervention au CA du 1^{er} octobre 2017, nous avait proposé une adhésion de notre Fédération au collectif, dont le montant annuel s'élève à 150 €. Mr Jacob propose une adhésion individuelle de nos groupes à sa Fédération Nationale du Folklore Français mais pas une adhésion de notre Fédération au collectif. Nos adhérents, accepteront-ils de payer deux cotisations ? Moins sûr.

Pour l'ensemble des membres présents, c'est l'adhésion de notre Fédération au collectif qui est plébiscitée. L'ensemble des membres présents demandent à Huguette de rappeler Mr Jacob pour lui faire part de nos interrogations.

La séance est levée à 16 h 30

Le prochain conseil d'administration est prévu le dimanche 17 mars 2019 mais cette date reste à confirmer.